



Conseil Municipal du 27 février 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 février 2023 à 20 heures à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

Délibération n° 2023/013 - Signature d'un bail de chasse avec la société de chasse « La Nuitonne ».

Délibération n° 2023/014 - Budget Principal – Décision Modificative n° 1/2023.

Délibération n° 2023/015 - Budget Lotissement « Vanaret » - Décision Modificative n° 1/2023.

Délibération n° 2023/016 - Budget « Chauffèrie-Bois » - Décision Modificative n° 1/2023.

Délibération n° 2023/017 - Budget Lotissement «Le Bas de Tortereau » - Décision Modificative n° 1/2023.

Délibération n° 2023/018 - Recrutement d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Musée.

Délibération n° 2023/019 - Réalisation d'un avenant à la convention d'occupation précaire et révocable concernant le logement sis au 15 place de la République.

Délibération n° 2023/020 - Musée municipal – Demandes de prêts pour la prolongation de l'exposition temporaire « Au nom d'une rue ! Portraits de Nuits » en 2023.

Délibération n° 2023/021 - Musée municipal – Acceptation de divers dons d'ouvrages - Année 2022.

Délibération n° 2023/022 - Répartition de la subvention aux associations sportives - Année 2023.

Délibération n° 2023/023 – Séisme en Turquie et en Syrie – Don financier via le FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de NUIITS-SAINT-GEORGES régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni en la salle habituelle des séances publiques, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, le vingt-et-un février deux mil vingt trois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Alain CARTRON, Maire.

M. Jean-Claude ALEXANDRE - Mme Nicole GENEVOIX - M. Gilles MUTIN - Mme Florence VEDRENNE - M. Remi VITREY. Adjoints.

Mme Josiane MICHAUD - Mme Ghislaine POSTANSQUE - Mme Jocelyne FINCK - M. Christian MASSOT - M. Hervé RENARD - M. Mohammed HADBI - M. Philippe GAVIGNET - Mme Anna GUICHARD - M. Hervé TILLIER - M. Christophe PROST - Mme Edith de MARESCHAL - M. Gérard DUPUIS - Mme Marlène BAHLINGER - M. Daniel CARRASCO - Mme Eliane QUATREHOMME - M. Christophe TALMET - Mme Nathalie FREYDEFONT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Claude LEFILS (donne pouvoir à Mme Josiane MICHAUD) - M. Olivier BAYLE (donne pouvoir à M. Alain CARTRON). Adjoints.

Mme Noëlle COULIN (donne pouvoir à M. Hervé TILLIER) - Mme Angélique DALLA TORRE - Mme Claire CHEZEAUX (donne pouvoir à Mme Edith de MARESCHAL) - M. Alexandre SUCHET.

Mme Marlène BAHLINGER est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 05.

Préalablement à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Alain CARTRON soumet l'ajout d'un point de dernière minute à l'approbation des membres du Conseil. Il s'agit du recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire saisonnier d'activité pour le musée. Cette proposition recueille un accord unanime.

Il retransmet à l'assemblée les remerciements de la société « Saint-Étienne Outillage » pour la réduction de tarif accordée. Il précise également que des échanges ont lieu entre la Sous-Préfecture et les services concernant les dossiers potentiellement éligibles au Fonds Vert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 est **ADOPTÉ** à l'unanimité.
La numérotation tient compte des Décisions Administratives qui ne constituent pas des délibérations.

CARNET FAMILIAL *Néant.*

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS À VENIR

Mercredi 1^{er} mars 2023 :

Présentation du numéro spécial « Vente des Vins des Hospices » à 18 heures 30, caveaux de la Mairie.

Jeudi 2 mars 2023 :

- Commission Communale des Impôts Directs à 14 heures, salle du Conseil Municipal.
- Assemblée générale de l'association Foncière de Concoeur et Corboin, à 18 heures, Mairie annexe de Concoeur.

Vendredi 3 mars 2023 :

Assemblée générale du Comité d'Action Sociale à 18 heures, salle Jean Macé.

Samedi 4 mars 2023 :

- Assemblée générale du Comité de Jumelage à 18 heures, Maison de Nuits.
- Assemblée générale de l'association « Les Amis de Dansité » à 18 heures 30, salle Jean Macé.

Lundi 6 mars 2023 :

Conseil d'Administration de la « Mission Locale et Rurale de Beaune » à 14 heures 30, avenue Guigone de Salins à Beaune.

Mardi 7 mars 2023 :

Conseil Communautaire à 18 heures 30, salle des Fêtes.

Mercredi 8 mars 2023 :

Accueil des collégiens de Bingen, à 11 heures en mairie.

Samedi 11 mars 2023 :

Journée « Portes Ouvertes » organisée par la Maison Familiale et Rurale d'Agencourt.

Samedi 11 et Dimanche 12 mars 2023 :

« 62^{ème} Vente des Vins des Hospices ».

Lundi 13 mars 2023 :

Assemblée générale de l'association « JALMALV-BEAUNE » à 19 heures, Maison des Associations à Beaune.

Mardi 14 mars 2023 :

Commission Diocésaine d'Art Sacré à 14 heures, Diocèse de Dijon.

Jeudi 16 mars 2023 :

Tournage d'un film, « Nous, les LEROY », à l'entrée sud de la Ville.

Samedi 18 et Dimanche 19 mars 2023 :

« Salon du Livre, des Arts et des Mangas » organisé par l'association « Agir pour Nuits », cinéma et Maison de Nuits.

Dimanche 19 mars 2023 :

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc : la cérémonie aura lieu à 11 heures 30 au Monument aux Morts, jardin de l'Arquebuse.

Lundi 20 mars 2023 :

Forum des Métiers -Hôtellerie Restauration- organisé par le « Club Hôtelier de Beaune Côte & Sud », de 10 heures à 17 heures, palais des congrès de Beaune.

Samedi 25 mars 2023 :

Assemblée générale de l'association départementale de l'Ordre nationale du Mérite, salle Jean Macé.

Samedi 25 et Dimanche 26 mars 2023 :

Journées de Championnat de France de « quad rugby », salle omnisports.

Lundi 27 mars 2023 :

Conseil Municipal à 20 heures, salle du Conseil.

ANOTER

Samedi 1^{er} avril : « Carnaval en Ville » organisé par la Ville de Nuits-Saint-Georges.

Du 31 mars au 2 avril : « Salon de l'Habitat » organisé par « La Cabotte » à la Maison de Nuits.

Samedi 7 avril : François MOREL « Concert de Printemps » organisé par « Les Amis de Dansité » dans le cadre du festival « Les Bacchanales de Nuits » à la Salle des Fêtes.

Les 8 et 9 avril : « Carrefour des Vins » organisé par le « Club Sportif Nuiton » au Marché Couvert.

Lundi 24 avril 2023 :

Conseil Municipal à 20 heures, salle du Conseil.

POINT SUR LES RÉUNIONS DE MUNICIPALITÉ

Aucune demande d'explication.

Monsieur Alain CARTRON annonce des mouvements au sein du personnel : le départ prochain de Madame Corinne POUVREAU, l'arrivée de Madame Aurore TAPONOT en qualité d'agent administratif polyvalent et prochainement de Madame Valérie ALLEXANT, actuellement ATSEM à l'école la Fontaine, également en qualité d'agent administratif polyvalent.

Délibération n° 2023/013 - OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL DE CHASSE AVEC LA SOCIÉTÉ DE CHASSE «LA NUITONNE »

La société de chasse « La Nuitonne » pratique la chasse dans la forêt communale de Nuits-Saint-Georges depuis de nombreuses années.

Le bail en cours actuellement a commencé le 1^{er} avril 2013 et se terminera le 31 mars 2023 ; il concerne exclusivement des parcelles appartenant au domaine privé de la commune.

De par leur activité, les chasseurs entretiennent la forêt communale et ont un rôle incontournable de sauvegarde des espaces naturels. De plus, pendant toute la durée du bail en cours, « La Nuitonne » n'a fait l'objet d'aucune critique et a parfaitement respecté ses engagements.

Il est donc envisagé de renouveler avec eux la location du droit de chasser et de signer un nouveau bail de 9 ans, reconductible tacitement.

Les parcelles qui seront louées se situent notamment dans le bois Sembert, le bois Pernant, le Bois de Montmain, aux Rondeaux, aux Trous Légers, à l'Hermitage et aux Vaucrains.

Considérant que la société de chasse « La Nuitonne » pratique cette activité à Nuits-Saint-Georges depuis des années et qu'elle contribue à y entretenir les espaces ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2541-12 ;

Vu le Code Rural, notamment les articles L.415-7 et D.415-1 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.429-7 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2111-1 à L2111-3 et L.2141-1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la réalisation d'un bail de chasse de 9 ans, tacitement renouvelable, avec la société de chasse « la Nuitonne » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;

- **FIXE** le montant annuel du loyer à 330 € (trois cent trente euros), révisable tous les ans.

Monsieur Alain CARTRON indique qu'il s'agit d'un bail type. Les parcelles concernées par le bail sont un peu morcelées, le tracé ayant été revu il y a quelques années afin de tenir compte de la véloroute.

Délibération n° 2023/014 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 /2023

Monsieur l'Adjoint aux Finances informe l'assemblée que, pour répondre au financement de certains travaux engagés, il convient d'effectuer l'opération suivante :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|--------------------------|---------|---|----------------|-----------------------|---------|----------|---------|
| DÉPENSES | | | | RECETTES | | | |
| Chapitre | Article | Intitulé | Montant | Chapitre | Article | Intitulé | Montant |
| 23 | 2315 | Installations, matériels et outillages techniques | 500 000,00 € | | | | |
| 21 | 21318 | Autres bâtiments publics | - 500 000,00 € | | | | |
| TOTAL DÉPENSES | | | 0,00 € | TOTAL RECETTES | | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'opération ci-dessus.

Délibération n° 2023/015 - OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « VANARET » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 /2023

Monsieur l'Adjoint aux Finances informe l'assemblée que, afin de tenir compte des actualisations de situations intervenues depuis l'établissement du Budget Primitif 2023, et en vue de régulariser les factures reçues au regard des engagements établis, il convient d'effectuer les opérations suivantes :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|--------------------------|---------|----------|--------------------|-----------------------|---------|-------------------------------|--------------------|
| DÉPENSES | | | | RECETTES | | | |
| Chapitre | Article | Intitulé | Montant | Chapitre | Article | Intitulé | Montant |
| 040 | 3355 | Travaux | 86 350,00 € | 16 | 1641 | Emprunts et dettes assimilées | 86 350,00 € |
| TOTAL DÉPENSES | | | 86 350,00 € | TOTAL RECETTES | | | 86 350,00 € |

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | | | |
|---------------------------|---------|---|--------------------|-----------------------|---------|---|--------------------|
| DÉPENSES | | | | RECETTES | | | |
| Chapitre | Article | Intitulé | Montant | Chapitre | Article | Intitulé | Montant |
| 011 | 605 | Achat de matériels, équipement et travaux | 86 350,00 € | 042 | 7133 | Variation des en-cours de production de biens | 86 350,00 € |
| TOTAL DEPENSES | | | 86 350,00 € | TOTAL RECETTES | | | 86 350,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les opérations ci-dessus.

Monsieur Daniel CARRASCO souhaite savoir ce que sont les achats mentionnés dans l'intitulé.

► Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE indique qu'il s'agit simplement d'une écriture comptable pour basculer les 86 350 € de l'article 3355 à l'article 605 et par conséquent l'intitulé change.

Délibération n° 2023/016 - OBJET : BUDGET « CHAUFFERIE BOIS » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 /2023

Monsieur l'Adjoint aux Finances informe l'assemblée qu'à la suite d'une erreur matérielle au niveau du logiciel des Finances, il convient d'effectuer l'opération suivante :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|--------------------------|---------|--|---------------|-----------------------|---------|----------|---------|
| DÉPENSES | | | | RECETTES | | | |
| Chapitre | Article | Intitulé | Montant | Chapitre | Article | Intitulé | Montant |
| 21 | 2135 | Installations générales, agencements, aménagements des constructions | - 70 000,00€ | | | | |
| 040 | 28135 | Installations générales, agencements, aménagements des constructions | 70 000,00€ | | | | |
| TOTAL DÉPENSES | | | 0,00 € | TOTAL RECETTES | | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'opération ci-dessus.

Délibération n° 2023/017 - OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LE BAS DE TORTEREAU » – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 /2023

Monsieur l'Adjoint aux Finances informe l'assemblée que, afin d'équilibrer les opérations d'ordre budgétaire, il convient d'effectuer l'opération suivante :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|--------------------------|---------|-------------------|----------------------|-----------------------|---------|-------------------|----------------------|
| DÉPENSES | | | | RECETTES | | | |
| Chapitre | Article | Intitulé | Montant | Chapitre | Article | Intitulé | Montant |
| 040 | 3555 | Terrains aménagés | - 56 742,80 € | 16 | 1641 | Emprunts en euros | - 56 742,80 € |
| TOTAL DÉPENSES | | | - 56 742,80 € | TOTAL RECETTES | | | - 56 742,80 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'opération ci-dessus.

Délibération n° 2023/018 - OBJET : RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - MUSÉE

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L-332-23-2°,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à l'article L-332-23-2° de la partie législative du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels pour des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- 1° un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 2° un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1° et de douze mois consécutifs s'il est conclu au titre du 2°.

Il précise que suite au congé maladie d'un personnel, il y a lieu de faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel non permanent pour une durée couvrant la totalité de la période d'ouverture du Musée c'est-à-dire 8 mois à compter 1^{er} mars 2023.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent du Patrimoine polyvalent au sein du Musée de la Commune, à temps complet. Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelon 1 du grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine -Catégorie C-.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine - Catégorie C- à temps complet, pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2023 ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Délibération n° 2023/019 - OBJET : RÉALISATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE CONCERNANT LE LOGEMENT SIS AU 15 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement rappelle à l'assemblée que le 1^{er} août 2019, une convention précaire et révocable a été conclue, d'une part, entre la Ville de Nuits-Saint-Georges et d'autre part, Monsieur Patrick DABILA et Madame Sirikah DABILA.

Monsieur Patrick DABILA est parti mais Madame Sirikah DABILA souhaite conserver le logement et donc que la convention d'occupation soit mise à son nom, sans en changer les autres termes.

Considérant la convention précaire et révocable signée le 1^{er} août 2019 avec Monsieur et Madame DABILA,

Considérant le courrier du 28 janvier 2023 par lequel Monsieur DABILA signifie son départ du logement,

Considérant la demande de Madame DABILA en date du 20 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer un avenant à la convention d'occupation précaire et révocable pour mettre la convention au seul nom de Madame Sirikah DABILA.

Madame Nathalie FREYDEFONT demande s'il s'agit d'un logement social.

► **Monsieur Gilles MUTIN** répond que c'est un logement communal mais non social.

Monsieur Alain CARTRON rappelle que le bâtiment abritant la Poste appartient à la commune. Une autre aile, dans le prolongement, est occupée gratuitement par la Communauté de communes pour y accueillir l'Office de Tourisme. Le logement se situe quant à lui à l'étage. La chaudière ainsi que les fenêtres y ont été changées récemment.

Délibération n° 2023/020 - OBJET : MUSÉE MUNICIPAL – DEMANDES DE PRÊTS POUR LA PROLONGATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE « AU NOM D'UNE RUE ! PORTRAITS DE NUITS » EN 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la prolongation de l'exposition intitulée « Au nom d'une rue ! Portraits de Nuits » en 2023, le musée de Nuits-Saint-Georges souhaite emprunter à différentes institutions culturelles diverses œuvres citées ci-dessous :

- **La Bibliothèque Historique de la Ville de Paris** : Portrait de Prosper Jolyot de Crébillon.

- **La Bibliothèque nationale de France** :

- Leçon de détermination des orbites,
- Journal de la navigation d'une escadre française, partie du port de Dunkerque aux ordres du capitaine Thurot, le 15 octobre 1759, avec plusieurs détachements des Gardes françaises et suisses et de différents autres corps,
- Thurot, drame historique en 4 actes et 5 tableaux,
- Portraits du général Louis André.

- La Bibliothèque de l'Ecole Polytechnique :

- Arbre avec soldat, Louis André, dessin, d'après modèle de Charlet,
- Homme allongé, Louis André, dessin modèle vivant, professeur Cogniet,
- Buste, Hercule couvert d'une peau de tête de lion, Louis André, dessin d'après modèle.

- Les Archives Départementales de la Côte-d'Or :

- La Compagnie royale des Chevaliers de l'Arquebuse de Nuits, brochure, Emile Bergeret, 1900.

- La Maison des Lumières Denis Diderot de Langres :

- Graphomètre à pinnules, Inv. 2017.1.2.

- Les Archives Municipales de Dijon :

- Lettre d'Alix duchesse de Bourgogne qui donne quittance à la commune de 2000 livres dijonnaises qu'elle devait sur le cens des 500 marcs échu au terme d'octobre, puis de 2000 livres à percevoir au terme de la foire de Toussaint payées à frère Jean Tempier de Lugne au nom de la duchesse, datée du 19 janvier 1224 (référence TC – L – 23 – cote 6),
- Consignation par la duchesse Alix de Bourgogne du revenu des marcs entre les mains du Maire, datée de juin 1223 (référence TC – L – 23 – cote 8).

- Les Archives Nationales de France :

- Le sceau d'Alix de VERGY J/247 Bourgogne, I, n°8 (décrit dans l'inventaire sous le n°467).

- La Bibliothèque Municipale Gaspard Monge :

- Emile Bergeret, Briques et pavages émaillés : l'atelier d'Argilly sous les Ducs de Bourgogne, 1900 (côte local FL II 81 local FL III 50 SHAB),
- Crébillon, Œuvres, 1749 (côte ancien P 1520 ancien P 1521 ancien P 1522).

- Le musée des Beaux-Arts de Dijon :

- Médaillon Henri et Sophie GRANGIER par Paul GASQ en plâtre, Inv. 2641,
- Peinture de Sophie RUDE de Paul CABET, Inv. 2009.5.1,
- Buste en marbre de François THURROT, Inv. 3625 (se trouve actuellement à la mairie de Nuits-Saint-Georges),
- Pistolet, Inv. CA T 1545-1 ; 1545 (Cat. Trimolet),
- Sabre, Inv. D1225-1.

- Le musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain :

- Trois dessins peints par le lieutenant Elisée Alban Darthenay, prisonnier de guerre à Kolditz (Inv. N1998.22.11, N1998.22.12 et N1998.22.13),
- Insigne de la promotion « Lieutenant Darthenay » de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr (Inv. N1998.4.121).

- L'Observatoire de Paris :

- Buste en marbre de Félix Tisserand (Inv.Sc.11),
- Révolver photographique de Jules Janssen, ses plaques de verre et daguerréotypes (Inv.213, Inv.I.15 et Inv.214).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à ces demandes de prêt pour permettre de prolonger en 2023 l'exposition temporaire de 2022.

Monsieur Alain CARTRON précise qu'un photographe réalisera des portraits le 30 mars. L'exposition se doublera en effet d'une présentation «hors les murs», en quelques points choisis de la ville, sous la forme de panneaux associant un objet et un Nuiton ou une Nuitonne ayant un lien avec le personnage célèbre auquel renvoie l'objet.

Délibération n° 2023/021 - OBJET : MUSÉE MUNICIPAL - ACCEPTATION DE DIVERS DONS D'OUVRAGES - ANNÉE 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2022, le musée de Nuits-Saint-Georges a reçu les propositions de dons manuels suivantes :

- **Madame MARSHALL** qui a proposé de faire don d'ouvrages en rapport avec les collections du Musée mais aussi de quelques catalogues d'exposition venant d'autres musées ;
- **Monsieur MEISSONNIER**, archéologue, numismate, professeur certifié d'histoire et géographie et ancien conservateur du patrimoine au Service Régional d'Archéologie de Bourgogne qui a proposé de faire don de plusieurs *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* provenant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Plusieurs articles sont liés au site archéologique des Bolards et aux collections mérovingiennes du Musée. Par ailleurs, il a également proposé un ouvrage sur la numismatique dont il est l'un des auteurs. Ce livre est une référence dans ce domaine grâce à l'important travail de classification d'Ernest BERTRAND, numismate du début du XX^e siècle. Cet ouvrage permettra au Musée d'étudier et de classer les monnaies qui ne sont actuellement pas inventoriées.

Pour respecter l'un des principes des « Musées de France » qui est de régulièrement s'enrichir en œuvres et en documentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ces dons.

Délibération n° 2023/022 - OBJET : RÉPARTITION DE LA SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNÉE 2023

Madame l'Adjointe aux Sports, aux Animations et aux Évènements organisés sur le territoire communal, rappelle à l'assemblée qu'une somme de 33 000,00 € a été inscrite au Budget Primitif 2023 au titre des subventions accordées aux associations sportives.

Comme chaque année, il est demandé à l'Office Municipal des Sports (OMS) de faire des propositions de répartition de cette somme entre les différentes associations sportives qui en font partie.

Cette proposition est établie au vu d'un certain nombre de critères bien définis tels que le nombre de licenciés, les effectifs des jeunes et la participation aux déplacements.

| ASSOCIATIONS | MONTANTS EN € |
|---------------------------------|------------------|
| OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS | 1 980,00 |
| ASSN COLLEGE | 930,60 |
| ALN BASKET-BALL | 4 746,83 |
| ALN GYMNASTIQUE | 1 776,60 |
| HAND-BALL PAYS NUITON | 4 266,24 |
| AEROCLUB DE NUITS-SAINT-GEORGES | 603,57 |
| CERCLE NAUTIQUE NUITON | 3 263,36 |
| CLUB SPORTIF NUITON | 8 284,81 |
| L'ARC EN CIEL | 603,57 |
| LES PLONGEURS DE NUITS | 300,75 |
| LA SANS PEUR | 2 044,36 |
| SOCIETE DE PETANQUE | 800,74 |
| SOCIETE DE TIR SPORTIF | 1 288,84 |
| SPORTS BOULES | 767,55 |
| TENNIS CLUB NUITON | 1 342,18 |
| TOTAL | 33 000,00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la répartition des subventions aux associations sportives citées ci-dessus, conformément à la proposition faite par l'Office Municipal des Sports (OMS).

Délibération n° 2023/023 - OBJET : SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE - DON FINANCIER VIA LE FACECO (FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Monsieur le Maire fait état du double séisme meurtrier qui a eu lieu le 6 février en Turquie et en Syrie et qui a fait l'objet d'un communiqué de presse de la part de l'AMF 21 qui a tenu à exprimer toute sa solidarité envers l'ensemble des populations touchées.

Pour notre ville, la question est un peu particulière car elle a signé un pacte d'amitié en mars 1993 avec la ville d'AVANOS en Turquie, laquelle, sans être dans la zone touchée, n'en est pas très éloignée.

Ce fait nous invite à témoigner notre solidarité à une région amie.

En conséquence, Monsieur le Maire propose le vote d'une aide financière via le Faceco (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) qui est un fonds de concours géré par le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères en demandant qu'il soit affecté au soutien des populations les plus proches d'Avanos.

Ce dispositif de l'État apporterait la garantie d'une contribution rapide et efficace. Afin que l'aide versée soit significative, il est proposé d'en arrêter la somme à 5 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire un don financier « Turquie – Syrie » d'un montant de 5 000 euros via le FACECO ;

- **DIT** que les crédits seront imputés au chapitre 65, article 658884, lequel chapitre fera l'objet d'une Décision Modificative lors d'un prochain Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain CARTRON invite les membres du Conseil à consulter les documents qui leur ont été remis sur table. Il s'agit du programme de la « Vente des Vins » ainsi que de celui du « Salon du Livre, des Arts et des Mangas ». Y figure également la proposition de souscription pour la pièce de charité dont la formule a changé l'an passé. La souscription est possible sous forme de don ou d'achat. La Cuvée des Bienfaiteurs est un assemblage unique de tous les Premiers Crus du Domaine des Hospices, un vin caractéristique de Nuits-Saint-Georges, qui pourrait devenir le « baromètre » de l'évolution des vins de Nuits-Saint-Georges au fil du temps.

Monsieur Philippe GAVIGNET souligne que cette cuvée est réalisée à partir de 32 vieux pieds de vigne de chaque Premier Cru et qu'il s'agit d'un millésime grandiose.

Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE ajoute qu'il est possible de souscrire jusqu'au mercredi 8 mars midi auprès de Madame Isabelle MATHIEU.

Monsieur Alain CARTRON propose que le Conseil ayant unanimement voté en faveur d'un don financier de 5 000 € en soutien aux populations victimes des séismes en Turquie, cette délibération exceptionnelle soit rattachée à l'ordre du jour du présent Conseil.

Madame Nathalie FREYDEFONT demande si un parking de covoiturage est ou sera mis en place à Nuits-Saint-Georges.

Monsieur Alain CARTRON explique qu'il y a eu un important projet d'une quarantaine de places entre le péage autoroutier et Carrefour. Il était porté par la Communauté de communes avec la participation de la Ville. Malheureusement les financeurs sollicités ont émis de telles contraintes que la place de stationnement coûtait des milliers d'euros, ce qui a entraîné l'arrêt du projet.

Le projet actuel, déjà en partie réalisé, se situe dans la nouvelle zone d'activités. En revanche, il n'y a jamais eu de tel projet sur le parking des Buttes.

Madame Nathalie FREYDEFONT aimerait savoir s'il est envisagé que l'enseigne de restauration rapide « Mac Donald » s'implante à Nuits-Saint-Georges. Il semble que la Communauté de communes, questionnée sur le sujet, n'ait pas répondu.

► **Monsieur Alain CARTRON** confirme que cette enseigne a envie de s'installer à Nuits. Une rencontre a eu lieu et la demande porterait sur 3 000 m². Il serait cependant opportun qu'elle s'installe en un lieu qui permette de conforter le centre-ville qui est malheureusement fragile, et non pas là où elle le concurrencerait.

Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE estime que certains cafés du centre-ville ont une offre très proche de la prestation de restauration rapide.

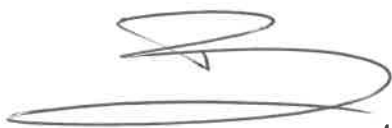
Monsieur Gilles MUTIN ajoute que la boulangerie « Parisse » se développe également et va se transférer en zone d'activités.

Le présent procès-verbal est approuvé et arrêté lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marlène BÄHLINGER



Alain CARTRON



*La séance est levée à 21 heures 20.
Le prochain Conseil Municipal est fixé
au lundi 27 mars 2023 à 20 heures 00, salle du Conseil.*